



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/04/2026

2026-04-06

L'an deux mille vingt six le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Serge DERORY.

### Etai(en) présents :

M. DERORY Serge, M. TARDY Jérôme, Mme SENDRA Valérie, M. FORGE Jonathan, Mme PICARD Mélanie, Mme ROULE Christine, M. CHAUVE Jean-Paul, Mme MONTEIRO Isabelle, Mme SANTERRE Estelle, M. DUPUY Franck, Mme GEFFROY Marion, M. RUE Armand, M. PONCET Benoit

### Procurat ion(s) :

### Etai(en) absent(s) :

Etai(en) excusé(s) : M. THINARD Franck

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme SENDRA Valérie

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 13

Absents : 1

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation

31/03/2026

### ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L1414-2 et L1411-5,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres,

Considérant que pour une commune de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres est composée par le Maire ou son représentant, président, et par trois membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant que conformément à l'article D1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres est présidée par le Maire.

Toutefois, en application de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Considérant le dépôt d'une liste unique de candidats,

### Liste

#### **Sont candidats au poste de titulaire :**

M. CHAUVE Jean-Paul

M. TARDY Jérôme

M. THINARD Franck

#### **Sont candidats au poste de suppléant :**

M. RUE Armand

Mme. MONTEIRO Isabelle

M. FORGE Jonathan

#### **Est donc désigné en tant que Président :**

Monsieur DERORY Serge, Maire

Copie certifiée conforme.

Fait et délibéré à A Bussy-Albieux,  
le 09 Avril 2026

La Secrétaire de Séance  
Valérie SENDRA



Le Maire  
Serge DERORY



23 AVR. 2026

Affichage fait le..... numériquement